

En 2007, la CPPC s'est réunie à six reprises dans sa nouvelle composition : ANTES (2 personnes dont un ex-ARMaSP), SSP-groupe institutions sociales, ANCIS et ASI ainsi que les membres de l'ANMEA. Les séances ont été dirigées par notre présidente Françoise Jaquet.

Chaque rencontre de la CPPC fut précédée par une séance de préparation entre les différents participants. À chacune de ces rencontres de préparation, il nous a été permis d'échanger nos avis et de préparer les dossiers afin de les présenter de manière unie. Les questions soulevées lors de ces rencontres ont souvent été liées à la classification ou à la reconnaissance des diplômes. Il est à noter que de plus en plus nous constatons l'arrivée dans nos différentes fonctions de personnes porteuses de titres qui ne sont pas en lien direct avec la fonction.

Nous avons aussi, durant, cette année, dû jongler entre la CCT-78 et la nouvelle CCT-ES. Ce qui n'a donc pas toujours été évident et ce qui nous a obligés à émettre quelques jurisprudences ou règlements concernant entre autres le règlement de l'annualisation ou celui sur les congés maternité ; le règlement concernant les indemnités pour frais professionnels ; les congés extraordinaires et le nouveau tableau de classification des MSP, moniteurs et éducateurs spécialisés. Nous nous sommes aussi rendus compte que dans beaucoup d'institutions, l'application de la CCT-78 était parfois comprise ou appliquée de manières différentes, ce qui ne facilite pas toujours les décisions.

Nous voulons espérer que la nouvelle CCT-ES permettra de clarifier certaine pratique. Il est essentiel que chacun de nous soit attentif et prenne connaissance de ces différentes annexes. Il ne faut pas hésiter, si un doute venait à vous habiter, de prendre contact avec le comité.

Nous voulons rappeler que toutes personnes peuvent interpeller la CPPC. Cependant, nous vous recommandons d'être précis dans vos demandes et de nous les communiquer de manière lisible, dactylographiées. Ceci nous permettra de traiter vos demandes de manière à ne pas devoir vous solliciter à nouveau afin d'obtenir des informations supplémentaires.

Les séances de la CPPC sont souvent animées et l'ambiance qui y règne est empreinte de respect. Ces dernières nous permettent de nous enrichir et de bien cerner les enjeux. Mon souci principal pour la suite de la CPPC est lié au fait qu'il apparaît que nous n'aurons plus beaucoup d'emprise sur les sujets importants. L'avenir confirmera ou infirmera ce sentiment.

Pour 2008, la CPPC sera présidée par M. Domjan et la vice-présidence sera assumée par Françoise Jaquet.